

Dossier : Des jardins sans pesticides

DOSSIER

Des jardins
sans pesticides

EV&AV#32

Trésors de biodiversité au CCVS

Promenade dans les jardins Sothys

Créavert, histoire d'une transmission

Éco-pâturage avec les Moutons de l'Ouest

Les sols, ou l'origine du monde selon Marc-André Selosse

Crises et opportunités

Qu'elles soient climatiques, environnementales, sanitaires ou économiques, les crises n'épargnent personne depuis plus de deux ans. Certaines ouvrent des opportunités pour nos entreprises : le besoin de végétal exprimé massivement par les Français depuis le 1^{er} confinement a fortement stimulé notre secteur. Mais la situation géopolitique actuelle vient bousculer cette dynamique.

Je ne peux que me désoler de ce qui arrive si soudainement au peuple ukrainien, avec une pensée particulière pour Lesia Vasylenko, une députée ukrainienne que nous avons rencontrée seulement quelques semaines avant le début du conflit pour échanger sur nos bonnes pratiques environnementales. Et j'espère qu'une issue favorable sera bientôt trouvée.

Les conséquences prévisibles de la situation actuelle sont à l'opposé de celles de la crise sanitaire : alors que nos carnets de commande étaient remplis il y a un an, l'impact de cette guerre sur le pouvoir d'achat des Français et les pénuries de matériaux que nous subissons pourraient ralentir notre activité.

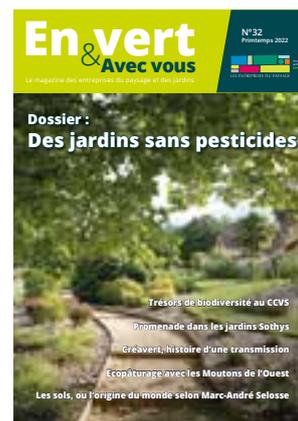
Nous avons de nombreux atouts : nous restons non-délocalisables, nous jouons un rôle incontournable dans la transition écologique, que ce soit à travers la rénovation énergétique ou la végétalisation des villes, nous sommes des professionnels du vivant et de la biodiversité.



Sachons notamment saisir l'échéance du 1^{er} juillet prochain, et la fin de l'utilisation des phytos chez les particuliers et dans les entreprises, pour nous positionner comme tels : en période de crise, la fidélisation de nos clients est un enjeu majeur. De son côté, l'Unep continuera de se mobiliser, parfois avec notre interprofession VAL'HOR, pour faire valoir nos intérêts et défendre nos entreprises auprès du prochain Gouvernement – tout comme elle le fait activement depuis deux ans.

J'en suis convaincu : nous avons les compétences et les connaissances pour répondre aux enjeux environnementaux aux côtés de nos clients. C'est ainsi que nous pourrions transformer cette crise en opportunité.

LAURENT BIZOT,
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES DU PAYSAGE



Sommaire

Actus	03
Le fascicule 35 en détails.....	23
Vie de la profession	
Worldskills, entre deux finales.....	27
Catherine Muller, présidente de VAL'HOR	30
Taille des haies et biodiversité	32
Pour peser dans le débat	35
Commande raisonnée en aménagement paysager	36
Dossier	
Des jardins sans pesticides	38
Zoom sur	
Des trésors de biodiversité au CCVS.....	52
Innovation	
Des moutons pour changer d'attitude.....	58
Avis d'expert	
Créavert, histoire d'une transmission	64
Tendances	
Réinventer le jardin	72
Initiatives Jardin	
Les Jardins Sothys, là où les sens prennent racine	80
Grand témoin	
Marc-André Selosse Les sols sont l'origine du monde !	88
Feuilles à feuilles	97



En Vert & Avec vous est une publication de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 60 ter rue Haxo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 33 18 82 - Directeur de la publication : Laurent Bizot - Comité éditorial : V. Adeline, L. Bizot, P. Darmet, L. Dumas, F. Furtin, Ch. Gendron, Ch. Gonthier, S. Goujon, P. Goubier, G. de la Bretesche, J. Malsoute, A. Selinger, D. Veyssi
Rédactrice en chef : Bénédicte Boudassou (conception, rédaction, coordination). **b.boudassou@gmail.com**. Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75016 Paris. Tél. : 01 53 36 20 40. Publicité : J.-S. Cornillet, js.cornillet@ffe.fr, assistante de fabrication : Aida Pereira - 01 53 36 20 39 - aida.pereira@ffe.fr. Maquette : Matthieu Rollat, matthieu.rollat@gmail.com
- Imprimé en France - Imprimeur : Imprimerie de Champagne - ISSN 2431-6423



Les engagements de service de l'Unep sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.



Le choix des espèces selon le type de sol et le climat reste un principe de base. Ambiance Paysage.

Des jardins sans pesticides

L'extension de la loi Labbé entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2022 et touchera une grande partie des acteurs privés et publics du territoire puisque quasiment toutes les zones non agricoles seront concernées. Dernière ligne droite pour les entreprises du paysage.

Depuis la loi Labbé, en 2014, qui interdisait les produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les espaces verts, les voiries, les promenades et les forêts ouvertes au public, plusieurs questions se posent : comment changer les pratiques d'entretien des jardins et espaces végétalisés sans remettre en cause, d'une part, le temps alloué à cet entretien, et d'autre part, les budgets qui y sont associés ? Quelles sont les alternatives applicables et qui se révèlent efficaces ? Peut-on réellement attendre un résultat similaire à celui qui était devenu la norme avec les produits chimiques ?

Malgré l'urgence de la situation, à quelques semaines de la mise en application de l'extension de la loi qui, cette fois, concernera presque toutes les zones non agricoles du territoire, l'ensemble des parties prenantes semble avoir encore du chemin à parcourir pour devenir totalement vertueuses. Les entreprises du paysage souhaitent se positionner sur la protection de l'environnement, en tant que gardiennes du vivant. Sont-elles toutes prêtes à passer définitivement au zéro-phyto ? Bien des sujets restent à solutionner, mais les entreprises sont de plus en plus actives dans cette transition, comme l'a rappelé l'Unep aux candidats à l'élection présidentielle.



Un couvert de sedum peut avantageusement remplacer le gazon dans certains cas. Serra Paysage.



Des massifs densément végétalisés laissent peu de place aux plantes spontanées. Serra Paysage



Appliquer une gestion différenciée des pelouses et prairies limite le temps d'entretien.

Convaincre tout le monde

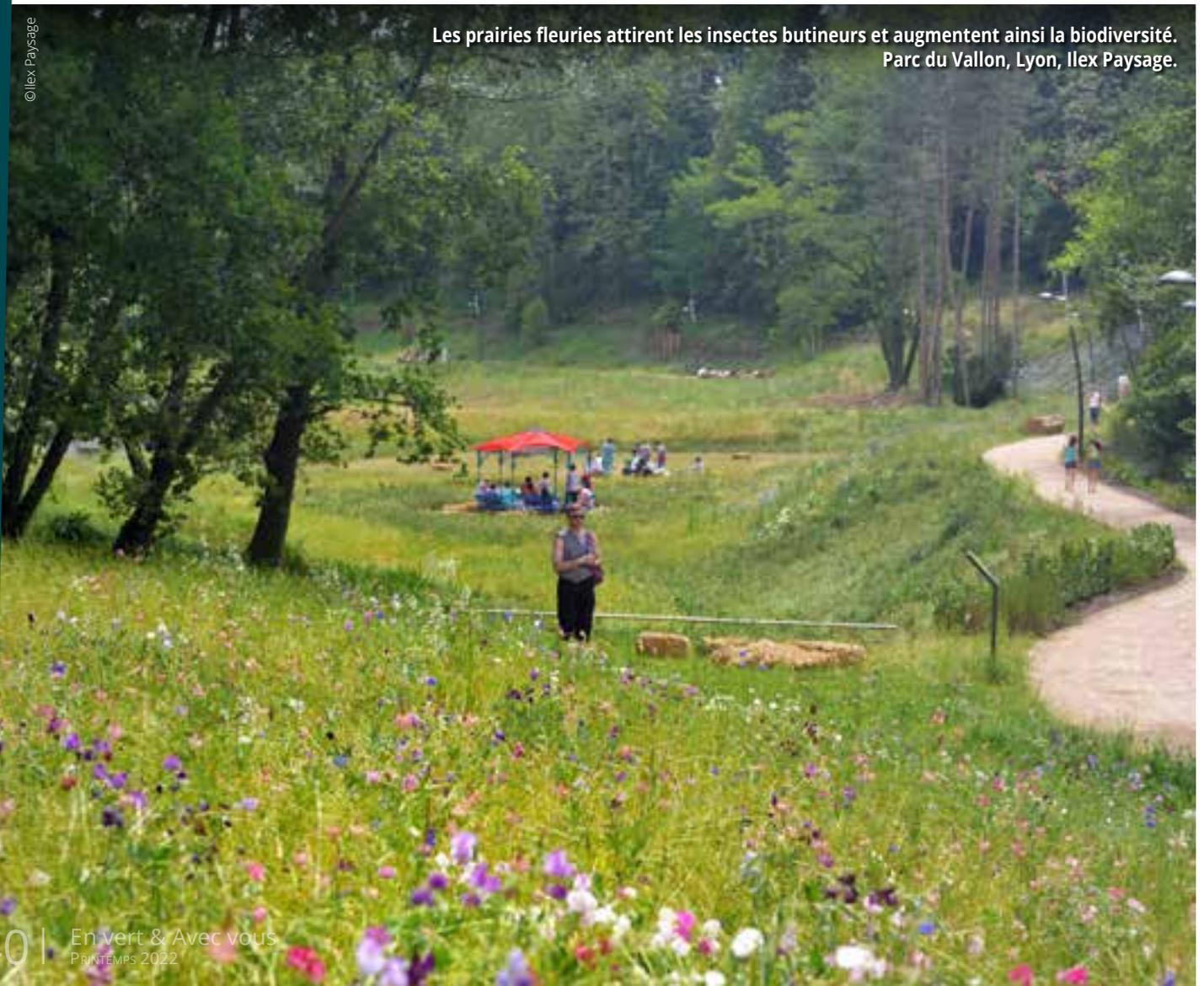
La nocivité des traitements chimiques sur les milieux naturels étant débattue depuis de nombreuses années, une partie des collectivités territoriales n'a pas attendu la promulgation de la loi pour peu à peu modifier ses pratiques et tester les solutions alternatives préconisées par les différents organismes professionnels de la filière. L'engagement, entre autres de Versailles dès 2009, de Rennes, de Courbevoie, de Mouans-Sartoux, d'Angers ou encore de Nantes, a servi d'exemple. Les responsables des espaces verts des communes passées en zéro-phyto sont d'ailleurs toujours sollicités pour apporter des conseils à leurs collègues dans les villes moins avancées sur le sujet. Le concours Capitale Française de la Biodiversité, lancé en 2010 et géré par Plante & Cité, participe également à faire connaître et diffuser ces

expériences. La commune de la Roche-sur-Yon a reçu le premier prix en 2021, mais des dizaines d'autres villes et villages sont récompensés chaque année pour leurs actions en faveur de la biodiversité, ce qui implique l'arrêt total des produits phytopharmaceutiques.

De même, de nombreuses entreprises du paysage sont passées au zéro-phyto ces quinze dernières années. Elles ont cherché à répondre au mieux au nouveau cahier des charges des collectivités, tout en expérimentant des méthodes d'entretien alternatif de leur côté. Cette émulation entre les services des espaces verts des collectivités et les entreprises du paysage a permis dans bien des cas d'aboutir à une remise en question de la finalité visée, puis de s'orienter vers tout un panel de méthodes à tester.

Les prairies fleuries attirent les insectes butineurs et augmentent ainsi la biodiversité.
Parc du Vallon, Lyon, Ilex Paysage.

©Ilex Paysage



Petit rappel sur la loi Labbé et son extension

La loi promulguée en 2014 vise à interdire l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les jardins et espaces publics dans le but de protéger notre santé, et préserver l'environnement. Soulevant de nombreuses protestations, sa mise en vigueur a été échelonnée :

- Au 1^{er} janvier 2017, les pesticides sont interdits dans les collectivités pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts ouvertes au public, hormis les cimetières et terrains de sport.
- Au 1^{er} janvier 2019, la vente de ces produits est interdite aux particuliers pour l'entretien des jardins privés, mais les professionnels agréés conservent le droit de les utiliser.
- **Au 1^{er} juillet 2022, la loi s'étend aux professionnels, pour tous les jardins privés et tous les lieux de vie**, notamment les copropriétés, les résidences hôtelières, campings, jardins familiaux, parcs d'attraction, zones commerciales et parkings, cimetières, lieux de travail, établissements d'enseignement et de santé, ainsi que les terrains de sport, hormis les terrains de grands jeux et professionnels.
- Au 1^{er} janvier 2025, cette interdiction est étendue aux terrains de grands jeux, de tennis sur gazon, à tous les hippodromes et aux golfs (départs, greens et fairways).

Les habitudes ayant la vie dure, les réactions des urbains ont pendant un temps été un frein à l'expérimentation *in situ* de ces alternatives. L'herbe sur les trottoirs en ville, et les adventices au milieu des massifs communaux n'étaient pas acceptées. Tirillées entre les attentes des habitants et la loi Labbé, les communes ont dû faire consensus, et certaines ont perpétué leurs anciennes pratiques.

Quel est le ressenti des jardiniers depuis l'application de la loi Labbé



Résultats de l'enquête 2021 initiée par la SNHF sur l'évolution des pratiques des jardiniers depuis l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

©SNHF



La véritable prise de conscience de la majorité des acteurs du territoire a eu lieu pendant le premier confinement. Elle est liée à la réaction des urbains qui ont à ce moment-là plébiscité le retour de la nature en ville, voire du ré-ensauvagement des milieux urbains. Privés de sortie, ils se sont rendu compte que les herbes folles fleurissaient aussi, et que les gazouillis des oiseaux étaient précieux. Est-ce suffisant pour faire évoluer les choses de façon rapide aujourd'hui ?

Un travail de communication sur la loi reste à faire. En découle également un énorme travail de pédagogie envers la clientèle des marchés privés et des particuliers. Les entreprises du paysage qui ont reculé devant cette tâche, pensant ainsi préserver leur clientèle, vont devoir mettre les bouchées doubles pour se conformer à la loi. Car il s'agit de convaincre. Aujourd'hui, la loi étendue permet d'avancer des arguments imparables.

Retour d'expériences

Cécile Mangeot, dirigeante d'Ambiance Paysage, a très vite opté pour le zéro-phyto à partir de 2006. Seule au départ à Apt à travailler de cette façon chez les particuliers, elle a vu plusieurs changements d'attitude de sa clientèle : « nos clients se fichaient de polluer ou pas, mais dans les années 2010, la préservation de l'environnement est devenue un phénomène de mode. Ils y ont alors adhéré, tout en restant totalement déconnectés des réalités du terrain.

Aujourd'hui, la plupart sont sensibilisés, et heureux que je n'ai jamais épandu de produits phyto dans leur jardin ! Cela dit, ils ne comprennent toujours pas que ce travail différent demande plus de temps, donc un budget plus élevé. Mais les nouveaux clients viennent maintenant nous chercher pour cette particularité ». Cette dirigeante, ayant très tôt investi dans un matériel alternatif, a conjugué équipement et expérience et se sent aujourd'hui tout à fait à l'aise pour répondre aux obligations de la loi Labbé.



Adapter les plantations au milieu, Serra Paysage



Mélange de formes libres et taillées pour un équilibre harmonieux, Nature & Création

La même volonté de s'équiper en matériel manuel pour s'engager davantage dans le zéro-phyto a guidé Antoine de Lavalette, qui a rejoint l'entreprise familiale Nature et Création en 2017. Mais il a fallu en premier qu'il persuade ses équipes. « *Personne n'y croyait et ne savait faire autrement. J'ai dû leur prouver qu'il était tout de même possible d'entretenir différemment tout en gardant une belle esthétique. Nous avons fait le test sur un site de cinq hectares, en mettant en place une gestion différenciée.* » Ce jeune entrepreneur de 33 ans, diplômé de l'ENSP*, a fait ses premières armes chez le paysagiste-concepteur Camille Muller, adepte des jardins écologiques depuis les années 1990. Son approche de l'entretien en zéro-phyto s'appuie ainsi sur l'expérience qu'il a acquise avec ce paysagiste. Il a également fait remarquer à ses équipes que le regard de la clientèle sur leur métier a changé dès l'instant où ils sont repassés à la binette

et à la cisaille : « *ne plus faire de bruit montre que l'on respecte la nature, et cela encourage les clients ainsi que les usagers, à venir nous parler. Ils ne nous considèrent plus comme des agents d'entretien, mais enfin comme des jardiniers qui peuvent aussi planter et fleurir le jardin. Cette polyvalence, nous l'avions oubliée avec le surcroît de machines qui nous a conduit à viser toujours plus de rentabilité. La mécanisation et les traitements chimiques vont dans le même sens, celui de la rapidité d'intervention. Mais il nous faut revenir aujourd'hui à d'autres valeurs.* » Point de vue partagé par Franck Serra, gérant de l'entreprise Serra Paysage et Maître Jardinier 2021. Il estime en effet qu'il faut savoir s'arrêter dans la surenchère de technicités. Car plus on repousse les limites pour rester dans le schéma ancien d'un jardin « propre », c'est-à-dire figé, moins il est possible de se remettre en question et faire changer la mentalité des jardiniers comme de la clientèle.



Jardin de style sauvage dans une zone d'activité, Nature & Création

La recherche d'un bon matériel fait partie des préoccupations de chacun de ces entrepreneurs. Pour Antoine de Lavalette, le vélo-désherbeur dans les allées ou la binette à pousser, munie d'une poignée ergonomique, pour enlever les adventices dans les massifs, permettent par exemple de mieux s'adapter aux différents contextes. De son côté, Cécile Mangeot conseille de faire un diagnostic en arrivant sur chaque chantier, puis de choisir l'outillage en fonction du travail à effectuer, des conditions météorologiques et de la période de l'année. « *Beaucoup de solutions sont efficaces* » affirme-t-elle, « *le tout reste de savoir adapter la technique au chantier* ». Elle admet également que la meilleure solution consiste à revenir très fréquemment, pour enlever les adventices avant même que les plantules n'apparaissent.



Création de pelouse dans un jardin privé, Ambiance Paysage

Dispositif de valorisation



Le concours Capitale française de la Biodiversité est ouvert chaque année aux collectivités qui agissent de manière conjointe pour la valorisation des paysages et la préservation de la biodiversité. Parmi les critères de sélection figurent la conception et la gestion écologique des espaces de nature, urbains ou ruraux. Au-delà de ce concours, le dispositif valorise les bonnes pratiques qu'il participe à diffuser par une animation territoriale (événements en présentiel) qui favorise les échanges entre acteurs locaux, dont les entreprises du paysage, qui interviennent en tant que prestataires. Les prochaines inscriptions seront ouvertes du 1^{er} septembre 2022 au 31 janvier 2023.

www.capitale-biodiversite.fr

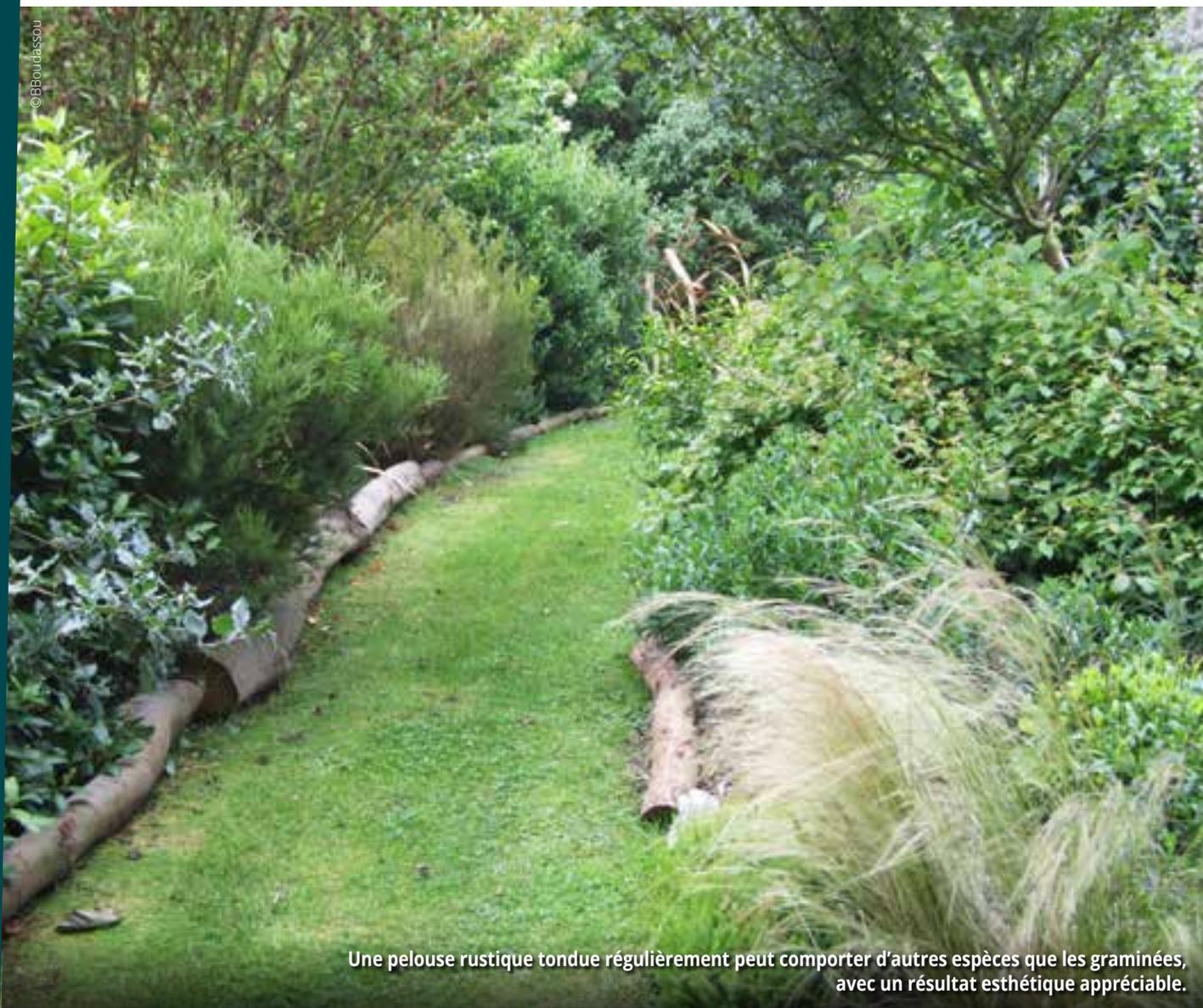
Pelouses en question

L'un des grands sujets mis à mal dans la perspective du zéro-phyto pour tous et partout concerne l'entretien des pelouses. Qu'elles soient de superficie importante ou réduite, les pelouses échappaient encore à la réflexion menée chez les particuliers et sur les terrains de sport. Dans le premier cas, elles sont devenues emblématiques du jardin, synonyme d'espace détente, donc obligatoires et non négociables auprès d'une clientèle désirant transformer le jardin en pièce de vie supplémentaire. Dans

le deuxième cas, les terrains de jeu engazonnés, emblématiques des activités sportives collectives, se devaient d'offrir une qualité propice à faire émerger de nouveaux talents. Mais ces pelouses sont en réalité des espaces maintenus artificiellement quand on souhaite n'avoir qu'un seul type de graminée pour que le tapis vert reste homogène. La chasse aux adventices revêt donc une importance capitale.

Avec l'interdiction faite aux professionnels d'utiliser des produits phytomacéutiques même sur ces pelouses au 1^{er} juillet 2022, comment est-il

possible de répondre aux clients, privés et publics ? Des villes et métropoles, comme celle de Rennes, ont déjà franchi le cap depuis des années, et prouvent que les terrains de sport amateurs en zéro-phyto ne posent plus aucun souci avec un matériel adapté et des passages très réguliers. Et les joueurs amateurs sont de plus en plus convaincus du bien-fondé, pour leur santé et celle de leurs enfants, de ce changement de pratiques d'entretien. Par contre, la clientèle des particuliers est encore réticente à accepter des pelouses d'aspect plus rustique.



Une pelouse rustique tondue régulièrement peut comporter d'autres espèces que les graminées, avec un résultat esthétique appréciable.

Pour les entreprises du paysage, la réponse passe par la pédagogie, mais pas seulement. Cécile Mangeot rappelle à ses clients qu'ils n'ont plus le choix aujourd'hui, au vu de la réglementation. Et reste ferme au moment de la commande. Franck Serra est aussi direct et prend le temps de « mettre les pieds dans le plat » en détaillant, prix à l'appui, les travaux permettant d'avoir un beau gazon, tout en prévenant qu'au bout de quelques mois les adventices arriveront quand même à germer, car de façon naturelle les graines sont transportées par le vent et la petite faune. « Je leur explique qu'il faut être réaliste, et que même avec une granulométrie parfaite, un pH propice et un sol bien aéré, on ne peut empêcher les spontanées de germer ni les aléas climatiques de sévir ». À ses clients qui souhaitent malgré tout un espace

de pelouse, il propose un nivellement permettant de tondre correctement, et un semis à base de graminées résistantes qui pourront se régénérer seules après une période de sécheresse ou de trop fortes pluies. « Et pour l'entretien, je leur demande de réfléchir à l'utilité réelle d'avoir un beau gazon. Il devient plus que nécessaire de changer la perception qu'ils ont de la pelouse ». De façon similaire, Antoine de Lavalette bat en brèche les croyances erronées de ses clients qui veulent un jardin sans entretien. « Les pelouses sont gourmandes en entretien si on les traite comme des gazons anglais. Mais quand on change de perspective, on peut passer cinq heures par mois à entretenir deux hectares, au lieu de cinq heures par semaine à peaufiner 100 m² ! La gestion différenciée est une solution à favoriser ».



Redensifier le gazon permet de lutter contre les adventices.
Ambiance Paysage.



Gestion différenciée des zones engazonnées. Nature & Création

Les entreprises se préparent à cette transition. Les semenciers ont également grandement fait évoluer leurs mélanges en élargissant les gammes. Il existe donc des semences beaucoup plus résistantes à l'heure actuelle et poussant de façon plus dense, ce qui aide aussi à l'entretien. La palette des terreaux et engrais a également été travaillée pour optimiser la croissance du gazon, et les fournisseurs de matériel proposent un outillage performant. Enfin, la tonte à l'aide de robots, quand cette solution est envisagée, permet de réduire de façon significative la propagation des herbes spontanées.

Journée technique « Pelouses en zéro-phyto »

La délégation régionale de l'Unep Centre-Val de Loire a récemment organisé une journée technique sur le thème du passage au zéro-phyto pour l'entretien des pelouses. Le but de cette journée a été de passer en revue les différentes mesures préconisées par les intervenants (Compo Expert, Babe Jardin et Husqvarna). En conclusion, il apparaît que la qualité des pelouses sera différente sans les produits phytosanitaires, mais le bénéfice au niveau du sol et de la santé des utilisateurs comme des jardiniers est indéniable.

Quelques mesures à privilégier :

- connaître le sol pour adapter l'entretien ;
- effectuer des travaux mécaniques très régulièrement (aération, défeutrage, sablage) ;
- utiliser la technique du sur-semis afin de redensifier le gazon et lutter contre les adventices ;
- réguler l'arrosage pour éviter un apport d'eau trop important qui favorise l'apparition de champignons – la programmation du système d'arrosage en fonction de la pluviométrie s'avère indispensable – ;
- fertiliser de façon raisonnée mais suffisante, en février et novembre, et utiliser de préférence des biofertilisants ;
- privilégier la tonte avec des robots de tonte quand c'est possible, car les coupes très régulières et sur peu de hauteur ont pour effet de densifier le gazon et ainsi empêcher le développement rapide des adventices.

Quelles solutions ?

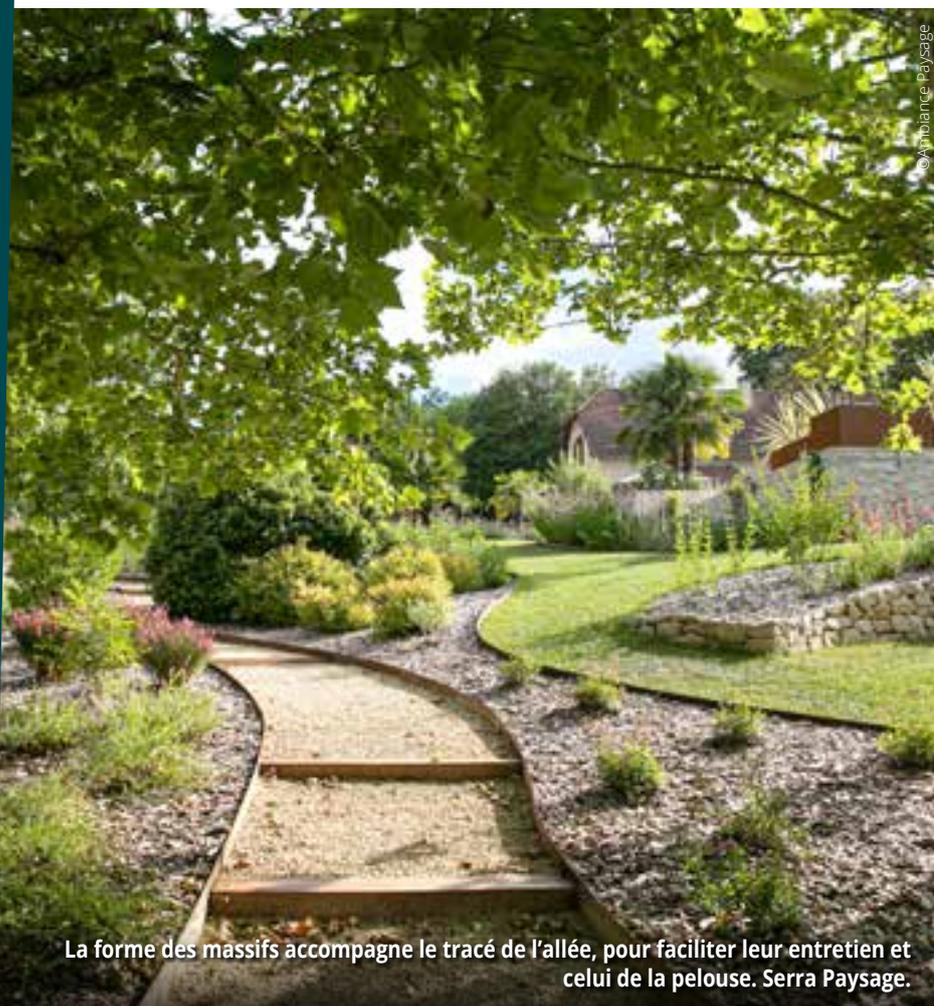
Tout le monde s'accorde maintenant sur l'importance de protéger les jardiniers des effets des produits phytopharmaceutiques. Cécile Mangeot, d'Ambiance Paysage, a préféré par exemple bannir tous ces produits de son entreprise plutôt que de passer la certification phyto. Et elle s'en félicite puisqu'elle a réussi à recruter grâce à cette particularité. Pour juguler les maladies, elle emploie un mélange d'huiles essentielles, et pour les ravageurs elle fait confiance à la régulation naturelle en diversifiant les plantations, ce qui favorise la présence de nombreux insectes auxiliaires. Quand elle conçoit les jardins, elle fait en plus très attention à choisir les végétaux adaptés aux conditions pédoclimatiques du chantier. De son

côté, Antoine de Lavalette prône également l'observation du site pour implanter des végétaux bien adaptés, dont la croissance demandera peu d'interventions, et moins prédisposés aux maladies. Mais il est conscient que l'envie de régler les problèmes à l'ancienne manière peut reprendre le dessus tant que les mentalités n'auront pas fondamentalement changé : « *la véritable évolution consiste à éviter toute comparaison entre le résultat qui était obtenu avec les produits phyto, et celui que l'on obtient sans. Il ne faut pas chercher à avoir le même rendu avec d'autres moyens, cela ne marche pas. Et ce sera pour nos entreprises une quête sans fin avec des journées à rallonge, ce qui n'est pas l'objectif visé. Il vaut mieux montrer au client comment son jardin peut être aussi beau d'une façon différente. Cela veut dire avoir un autre regard sur le jardin* ».



En effet, peut-on toujours considérer les plantes spontanées comme indésirables dans tous les cas ? Faut-il changer notre regard sur le jardin et reconsidérer notre emprise sur cette nature apprivoisée ?

Selon Franck Serra, « *au lieu de se battre contre les adventices, il faut composer avec* ». Cet entrepreneur élu Maître Jardinier au concours du Carré des Jardiniers, pour son jardin « Human & Sens », travaille sur la notion d'acceptation des spontanées. « *J'explique aux clients que nous essayons de moins perturber la nature. Du coup, nous rusons pour faire cohabiter le naturel et le cultivé, par exemple en plantant en plus forte densité dans les massifs, en engazonnant les parkings et en anticipant l'entretien dès la création* ». Cette anticipation s'accompagne de choix drastiques afin d'éviter les créations difficiles à maintenir telles que les angles aigus ou les formes en cacahuètes isolées sur une pelouse. Il préfère aussi reprendre les supports des allées gravillonnées chez les nouveaux clients, afin de limiter les possibilités de germination des spontanées. Lui aussi cherche toutes les solutions pour obtenir un résultat qui satisfera sa clientèle. Un rendu esthétique reste indispensable, mais en modifiant quelque peu notre idée de l'esthétique. Et cela ne paraît pas si compliqué, quand on se souvient de la joie des citoyens de voir des coquelicots et des pâquerettes dans les rues lors du premier confinement...



La forme des massifs accompagne le tracé de l'allée, pour faciliter leur entretien et celui de la pelouse. Serra Paysage.

3 questions à Cathy Biass-Morin Directrice des espaces verts de la ville de Versailles



Y a-t-il eu une évolution dans les pratiques alternatives depuis que la commune est passée en zéro-phyto ?

Depuis 2009, nous avons tout testé et modifié nos façons d'intervenir en conséquence. Nous avons quasiment arrêté le désherbage thermique au gaz, cela réchauffe encore plus l'atmosphère, la ressource est non renouvelable et la pratique peut être dangereuse. À la place, nous maintenons l'herbe basse à l'aide des débroussailleuses, car il vaut mieux couper que de chercher à éliminer. Le travail est bien plus rapide, même sur les surfaces pavées. Nous amplifions aussi le ré-engazonnement, en ville et dans les cimetières (une mare a aussi été créée dans l'un d'eux), les plantations diversifiées d'arbres, d'arbustes et de haies champêtres.

Mesurez-vous l'impact de ces pratiques sur la biodiversité au sein de la commune ?

Les orchidées sauvages sont revenues partout ! Pour mesurer cet impact, nous effectuons des relevés des chiroptères avec le Muséum, des papillons avec Noé Conservation et l'ARB - Île-de-France, des vers de terre en interne ainsi que des hérissons, des oiseaux, de la flore... J'ai engagé depuis sept ans une chargée de biodiversité qui se charge de conduire ces inventaires. Cela nous permet de voir si la biodiversité s'accroît au fil des ans selon nos actions. En juin, dix agents vont aussi se former sur les insectes, avec l'OPIE.



Pensez-vous qu'aujourd'hui tout le monde est prêt à appliquer la loi ?

Beaucoup de communes ont changé leurs pratiques. D'autres ont encore besoin de conseils et de former leurs agents. Il faut continuer à faire de la pédagogie, dans tous les secteurs, publics et privés. Je donne par exemple des formations sur le zéro-phyto dans les cimetières. Les copropriétés sont également en demande, elles ne connaissent pas la nouvelle réglementation. L'arrêt total des produits phytosanitaires dans tous les espaces publics et privés, hors zones agricoles, nécessite un vrai travail de communication, des programmes de formation et une entente entre les différents acteurs du paysage. Tout le monde a bien compris qu'il ne peut plus y avoir de marche arrière. Certaines associations sportives essaient toujours de gagner du temps, mais en 2025, il n'y aura d'autre issue que de respecter la loi.

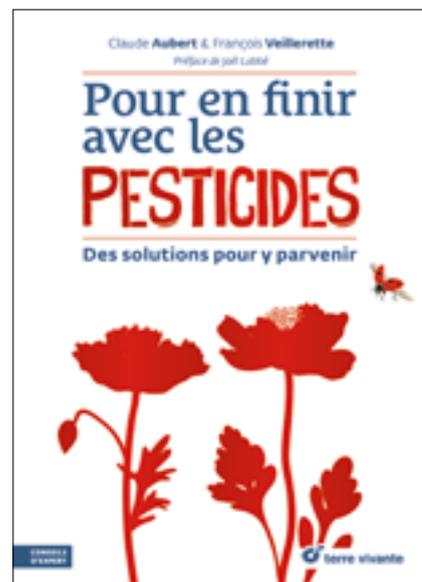
www.versailles.fr

Joël Labbé, sénateur et auteur de la loi qui porte son nom, vient de préfacer le livre *Pour en finir avec les pesticides*, édité chez Terre Vivante. L'ouvrage revient sur l'historique de l'emploi de ces produits de traitement depuis leur commercialisation, sur les nouvelles molécules censées être moins impactantes et sur leurs effets désastreux, tant sur l'environnement que sur notre santé. Il donne des réponses à de nombreux problèmes phytosanitaires. Même si ces solutions concernent en premier le monde agricole, elles ouvrent la voie également à celles qui sont utiles dans les jardins et les espaces végétalisés en ville.

Concrètement sur le terrain, les formations en zéro-phyto proposées par les différents organismes de la filière se multiplient depuis quelques années. L'Unep a édité

en 2016 le guide pratique *Solutions alternatives pour une gestion durable des espaces végétalisés*. Actualisé en 2017, il offre déjà un support à toute entreprise souhaitant améliorer sa réflexion et ses pratiques en la matière, et s'adresse aussi aux collectivités. Un 2^e guide est paru en 2020 : *Zéro phyto - retours d'expérience d'entrepreneurs du paysage engagés*. La SNHF cible la sensibilisation du grand public mais propose aussi des conférences et colloques intéressant les professionnels.

Autre réseau à consulter, le programme des formations prévues sur les alternatives aux produits phytopharmaceutiques et à l'entretien des cimetières de la FREDON (association d'experts indépendants) s'est renforcé dans les régions. L'Office français de la biodiversité, par le biais de ses agences régionales, organise également des rencontres, ateliers techniques et conférences lors des Rendez-vous Biodiversité &



Entreprises. L'agence régionale d'Île-de-France se place d'ailleurs comme une plateforme de diffusion des bonnes pratiques pour tous les publics et de sensibilisation à la protection de la biodiversité. Son site concentre toutes les informations utiles sur la gestion écologique des différents milieux, avec un accès libre aux vidéos, dossiers, et publications. Des journées techniques sont également proposées sur inscription. D'autres organismes s'impliquent dans la transmission des connaissances aux entreprises, comme Plante & Cité et Astredhor. Il est donc possible sur l'ensemble du territoire aujourd'hui de trouver où et comment s'informer et se former. Du côté des agents des services publics comme du côté des entreprises du paysage, la loi Labbé va sans nul doute accélérer la transition vers des pratiques vertueuses qui sont déjà en bonne voie d'application. Le tout est de déployer les moyens d'y arriver.

**Ambiance Paysage, www.facebook.com/AmbiancePaysageLuberon/
www.arb-idf.fr
www.fredon.fr
www.lesentreprisesdupaysage.fr
www.nature-creation.com
www.ofb.gouv.fr
www.serrapaysage.fr
www.snhf.org
www.terrevivante.org
www.plante-et-cite.fr
www.astredhor.fr**



Patio de particulier entretenu en zéro-phyto, Nature & Création.